

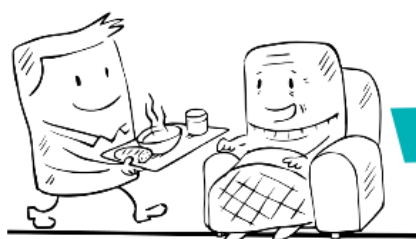
## **Atelier : « Se faire aider à domicile avec le CESU : comment ça marche ? »**

**La Fédération des particuliers Employeurs (FEPEM) Bretagne initie, le mardi 11 décembre à 14h à la Maison de l'Emploi, un atelier « Se faire aider à domicile comment ça marche ? ». Objectif de cet événement, organisé en partenariat avec la Maison de l'emploi : accompagner les plus de 60 ans qui souhaitent tout savoir sur le Chèque Emploi Services Universel et les aides existantes, pour l'emploi d'un intervenant à domicile.**

Alléger les tâches ménagères, embaucher un jardinier pour la tonte de sa pelouse ou encore faire appel à un professionnel pour être accompagné dans les gestes essentiels de la vie quotidienne, toutes ces activités relèvent du champ des services à la personne et répondent à des règles précises. Pourtant, l'aide à domicile est souvent perçue par les retraités et leurs familles comme un véritable parcours du combattant face à la multitude des solutions proposées et aux différentes formalités à accomplir.

**C'est pourquoi la FEPEM met en place, avec le soutien de la Conférence des financeurs du Finistère<sup>1</sup>, un atelier gratuit à destination des plus de 60 ans : pour y voir plus clair sur le CESU, les aides existantes, les outils pratiques qui facilitent le quotidien et permettent d'accompagner le vieillissement.**

**Mardi 11 décembre 2018 de 14h à 16h  
Maison de l'Emploi- résidence du Cré à Crozon**



**ATELIER**

**SE FAIRE AIDER A DOMICILE**

**Comment ça marche ?**

**PARTICIPEZ A NOS ATELIERS GRATUITS**

### **Informations et inscriptions :**

Maison de l'emploi  
Résidence du Cré  
au 02 98 27 22 54 ou par mail à [insertion@comcom-crozon.bzh](mailto:insertion@comcom-crozon.bzh)

<sup>1</sup> Ces réunions sont proposées avec le soutien financier de la Conférence des Financeurs du Finistère. Dispositif récent de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, les conférences des financeurs ont pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune. Composée notamment du Conseil départemental, de l'agence régionale de santé, des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie, de l'Agence nationale de l'habitat, les conférences définissent les axes d'actions prioritaires et proposent à l'ensemble des acteurs locaux la mise en œuvre d'actions concrètes par le biais d'appels à projets.

## À PROPOS DE LA FEPEM et DU SECTEUR DE L'EMPLOI A DOMICILE

**La FEPEM ([www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)) porte et défend le modèle des emplois à domicile.**

Ces emplois à domicile entre particuliers, constituent la réponse organisée et professionnelle des citoyens aux besoins qu'ils expriment dans leur vie privée et familiale : garde d'enfants, bien vieillir au domicile, accompagnement du handicap, équilibre vie familiale et vie professionnelle, en priorité.

La FEPEM est à l'origine, et contribue au développement, d'un ensemble d'institutions et d'outils pour structurer et professionnaliser le secteur de l'emploi entre particuliers : IPERIA l'Institut pour la formation des salariés, IRCEM retraite et prévoyance, CESU et système PAJE au plan de la simplification administrative ... La FEPEM conduit également plusieurs programmes d'action dans le cadre de conventions avec la CNSA, Pôle Emploi, la CNAM, la CNAF, l'ACOSS ...

La FEPEM est le porte-parole de 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,5 million de salariés. Elle soutient leurs intérêts auprès des institutions nationales et européennes.

Elle accompagne au quotidien chaque particulier employeur dans sa relation avec un salarié, par ses conseils et ses services au plan managérial, administratif et juridique.

### Quelques chiffres sur le secteur de l'emploi à domicile en Bretagne

- **198 000 particuliers employeurs**  
dont 71 000 qui emploient une assistante maternelle ou une garde d'enfants à domicile
- **74 000 salariés**  
dont 20 000 assistantes maternelles
- **432 millions d'euros de salaires versés**
- **18 % des ménages concernés par l'emploi à domicile en région Bretagne**

### CONTACTS PRESSE

**Cyril GOURDAN**

Tel : 02 99 50 34 97 / 06 42 16 66 79 - @ : [cgourdan@fepem.fr](mailto:cgourdan@fepem.fr)

[www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)

[www.particulieremploi.fr](http://www.particulieremploi.fr)